

HOPITAL  
FOCH



# L'ARRÊT DE LA GROSSESSE

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

SERVICE DE GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE ET MÉDECINE  
DE LA REPRODUCTION, PROFESSEUR JEAN MARC AYOUBI





Ce livret est un outil d'accompagnement. Vous y trouverez les informations concernant les différents types d'arrêt de grossesse, les traitements possibles et le déroulement de votre suivi.

Vous trouverez à la fin de ce livret, un agenda afin de noter vos rendez-vous, ainsi qu'un annuaire avec des adresses utiles.

Nous avons fait le choix de parler d'arrêt de grossesse dans notre livret, cependant vous pouvez souvent entendre le terme « fausse couche ».

Au sein de notre unité de gynécologie-obstétrique, nous vous proposons **UN PARCOURS DÉDIÉ** à l'accompagnement global de cet arrêt de grossesse.

## INTRODUCTION

Nous parlons d'arrêt de grossesse précoce lorsqu'une grossesse s'arrête spontanément avant 14 semaines d'aménorrhée.

Chaque année en France, près de 200 000 femmes sont confrontées à un arrêt naturel de grossesse. Cet arrêt spontané touche environ 15% des grossesses.

Un arrêt de grossesse peut se présenter avec des pertes de sang (rouge ou marron, en quantité faible ou abondante) associées ou non à des douleurs du bas du ventre plus ou moins intenses. Parfois, une grossesse arrêtée est diagnostiquée uniquement lors d'une échographie de contrôle, même en l'absence de symptômes évidents.

La majorité des arrêts précoces de grossesse sont en lien avec des anomalies génétiques de l'embryon. Cependant, dans certains cas, les causes d'arrêt de grossesse ne sont pas toujours identifiées.

L'arrêt d'une grossesse affecte différemment chaque femme, couple, famille. Ce moment peut toucher physiquement et psychologiquement à des degrés différents en fonction de l'histoire de vie de chacun.



# QUE SE PASSE-T-IL AUX URGENCES GYNÉCOLOGIQUES ?

A votre accueil, vous serez reçue par l'infirmière d'orientation et d'accueil qui prendra vos constantes vitales (tension artérielle, pouls, température), et vous demandera des précisions sur ce qui vous amène à consulter.

Vous serez reçue le plus rapidement possible par un médecin ou par une sage-femme afin de vous prendre en charge dans les meilleurs délais.

Le diagnostic de grossesse arrêtée sera posé après réalisation d'un bilan pouvant comporter examen clinique, échographie pelvienne, prise de sang. Parfois, lorsqu'il existe un doute sur l'évolutivité de la grossesse, un contrôle peut être prévu dans les jours suivants votre passage aux urgences.

En fonction de votre situation clinique, on pourra vous proposer plusieurs options :

- ✿ Une simple surveillance
- ✿ Un traitement médicamenteux
- ✿ Un traitement chirurgical

On vous accompagnera dans votre choix en vous expliquant en détail les différentes options.

## **SIMPLE SURVEILLANCE :**

Une surveillance d'une semaine peut être envisagée, sauf contre-indication, afin d'obtenir une expulsion spontanée du sac gestationnel sans traitement médicamenteux ou chirurgical. L'expulsion du sac gestationnel peut se manifester dans les jours suivant votre passage aux urgences, avec des douleurs du bas ventre et des saignements. Vous recevrez des anti-douleurs ainsi qu'un arrêt de travail si vous le souhaitez. Une échographie de contrôle sera réalisée une semaine après votre passage aux urgences. En cas d'absence d'expulsion du sac gestationnel lors du contrôle échographique,

un traitement médicamenteux ou chirurgical vous sera proposé. Les risques d'infection et de saignement abondant sont faibles avec cette méthode. Cependant, vous devez rester vigilante et reconsulter aux urgences gynécologiques en cas de douleurs, saignements trop importants ou fièvre.

## **TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX :**

Sauf contre-indication, on vous proposera des médicaments qui permettent d'ouvrir le col de l'utérus et de provoquer des contractions qui favorisent l'expulsion du sac gestationnel. On vous prescrira 1 comprimé de Mifépristone 200mg suivi de 4 comprimés de Misoprostol 200mg, 48h après. Ce dernier médicament peut présenter des effets secondaires tels que : diarrhées, nausées, vomissements, maux de tête et vertiges.

On vous prescrira des anti-douleurs ainsi qu'un arrêt de travail. Une échographie de contrôle sera réalisée une semaine après votre passage aux urgences. En cas d'absence d'expulsion du sac gestationnel lors du contrôle échographique, une deuxième cure de misoprostol peut vous être proposée.

Les risques d'infection et de saignement abondant sont faibles avec cette méthode. Cependant, vous devez rester vigilante et reconsulter aux urgences gynécologiques en cas de douleurs, saignements trop importants ou fièvre.





## **TRAITEMENT CHIRURGICAL :**

Ce traitement est proposé dans les cas de saignements trop abondants ou de troubles de la coagulation. Il est également indiqué en cas de refus ou d'échec répété du traitement médicamenteux ou en fonction de critères échographiques.

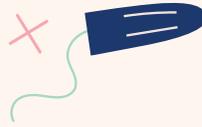
L'intervention consiste à réaliser une aspiration utérine par les voies naturelles. Ce traitement nécessite une anesthésie générale ou loco-régionale, à cet effet vous aurez une consultation avec un médecin anesthésiste et une prise de sang au préalable. Cette intervention est programmée en ambulatoire et il est possible de rentrer le même jour chez vous. Un contrôle échographique sera réalisé durant l'opération afin de confirmer la vacuité de l'utérus. Les complications de ce type d'intervention sont peu fréquentes : infection, hémorragie, perforation utérine et synéchies. L'apparition de saignements vaginaux abondants, de douleurs persistantes et/ou d'une fièvre doivent vous faire reconsulter aux urgences gynécologiques.

## **LA PRÉVENTION DE L'ALLO-IMMUNISATION FŒTO-MATERNELLE RHÉSUS :**

Si vous êtes de groupe sanguin Rhésus négatif, une injection intra-musculaire de Rhophylac 200mcg/2ml vous sera proposée afin de prévenir le risque d'allo-immunisation. En effet, si votre Rhésus est négatif, vous pouvez produire des anticorps contre les globules rouges fœtaux, ce qui pourrait avoir des conséquences graves lors d'une prochaine grossesse.

## QUELQUES CONSIGNES

Il vous est conseillé d'éviter les bains (privilégier les douches), de ne pas utiliser de tampons hygiéniques et d'attendre environ 2 semaines avant d'avoir des relations sexuelles. Les saignements peuvent persister pendant 2 ou 3 semaines.



### QUAND RECONSULTER AUX URGENCES ?

Vous devez reconsulter aux urgences gynécologiques en cas d'apparition de :

- ✿ Douleurs dans le bas ventre non soulagées par les antidouleurs prescrits
- ✿ Saignements abondants (changement de protection toutes les 15 minutes) ou saignements persistants plus de 2 ou 3 semaines
- ✿ Malaise
- ✿ Fièvre/frissons avec ou sans pertes vaginales malodorantes

Si vous avez des questions, une **LIGNE TÉLÉPHONIQUE VOUS EST DÉDIÉE :**

- ✿ En journée le lundi/mercredi et vendredi de 9h-17h une sage-femme dédiée vous répondra au : **01 46 25 26 73**
- ✿ Le reste du temps, le week-end et la nuit, les équipes des urgences gynécologiques prendront le relais pour vous répondre au même numéro.



## ET APRÈS ?

### **SUITE À VOTRE PASSAGE AUX URGENCES :**

A l'issue de votre passage aux urgences gynécologiques, nous vous proposerons deux entretiens :

- ✿ 3 jours après votre passage aux urgences, un rendez-vous dit d'orientation par visiocommunication ou appel téléphonique sera réalisé avec une sage-femme dédiée. Ce rendez-vous a pour objectif de s'assurer de votre état de santé physique et psychique, et de répondre à toutes vos questions. C'est également l'occasion de faire le point sur votre vécu. A l'issue de cet entretien, nous pourrions vous proposer une consultation avec la psychologue du service, un gynécologue ou un autre professionnel de santé en fonction de vos besoins.
- ✿ Un rendez-vous 7 jours après votre passage aux urgences avec une sage-femme dédiée qui réalisera une échographie de contrôle.

### **ARRÊTS DE GROSSESSE À RÉPÉTITION :**

On parle d'arrêts de grossesse à répétition lorsque vous avez vécu 2 arrêts de grossesse ou plus, consécutifs ou non.

Si vous vous trouvez dans cette situation et si vous le souhaitez, la sage-femme vous proposera un rendez-vous avec un gynécologue dédié. En fonction de votre histoire clinique, il évaluera l'intérêt de pratiquer des explorations complémentaires pour les deux membres du couple (bilan sanguin orienté, imagerie, etc...), et le cas échéant, demandera des avis spécialisés (généticien, médecin

interniste, endocrinologue, nutritionniste etc.). Ce rendez-vous peut être réalisé en couple si vous le souhaitez. A l'issue des bilans et des explorations complémentaires réalisés, vous serez revue en consultation afin de récupérer les résultats et vous proposer un traitement si nécessaire.

## ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

### **L'AUTRE PARENT :**

L'arrêt de grossesse peut concerner les deux membres d'un couple. Même si son corps n'est pas concerné, le/la partenaire peut avoir un sentiment de perte. Afin de ne pas vivre un tabou ou un non-dit autour de cette perte, chacun des membres du couple peut bénéficier d'un accompagnement psychologique dans notre service.

### **L'ENTOURAGE :**

Vous venez de vivre une perte de grossesse, vous pouvez être bouleversée et triste. Vos autres enfants et votre entourage sentent un changement dans votre attitude, dans vos humeurs. Vous ne savez pas comment leur en parler. La psychologue se tient à votre disposition si vous souhaitez demander du soutien.

## ET DANS LE FUTUR ?

### **UNE PROCHAINE GROSSESSE :**

L'arrêt d'une grossesse n'empêche pas la survenue d'une nouvelle grossesse. Celle-ci peut être envisagée le mois suivant les prochaines règles. Une nouvelle grossesse peut être vécue avec appréhension et angoisse parfois. Nous vous proposons un accompagnement dédié avec sage-femme et psychologue dans les premières phases de cette nouvelle grossesse afin de répondre au mieux à vos besoins si cela est votre souhait.



## VOS DROITS

**A PARTIR DU 1ER JANVIER 2024, SUITE À VOTRE ARRÊT DE GROSSESSE, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UN ARRÊT MALADIE SANS APPLICATION DU DÉLAI DE CARENCE.**

Sa suppression dans le cas d'un arrêt maladie pour grossesse arrêtée permet donc une indemnisation de l'Assurance Maladie dès le 1er jour d'arrêt. Le délai de carence concerne 3 jours pendant lesquels une personne ne perçoit aucune indemnisation de son arrêt de travail.

Cette mesure s'applique aux salariées, aux artisanes, aux commerçantes et aux professionnelles libérales, sous réserve des conditions d'ouverture de droit.

Vous pouvez consulter l'ensemble de vos démarches sur le site de la sécurité sociale, **AMELI.FR**.

## MES RENDEZ-VOUS

Date	Heure	Lieu	Spécialité	Commentaire

## MES CONTACTS

Permanence téléphonique sage-femme : **01 46 25 26 73**  
Numéro des urgences gynécologiques : **01 46 25 31 42**  
Contacts de l'assistante référente du parcours :  
**01 46 25 34 96 - PARCOURSCARE-GA@HOPITAL-FOCH.COM**

Site internet dédié avec toutes les informations :  
**[HTTPS://WWW.GYNFOCH.COM](https://www.gynfoch.com)**

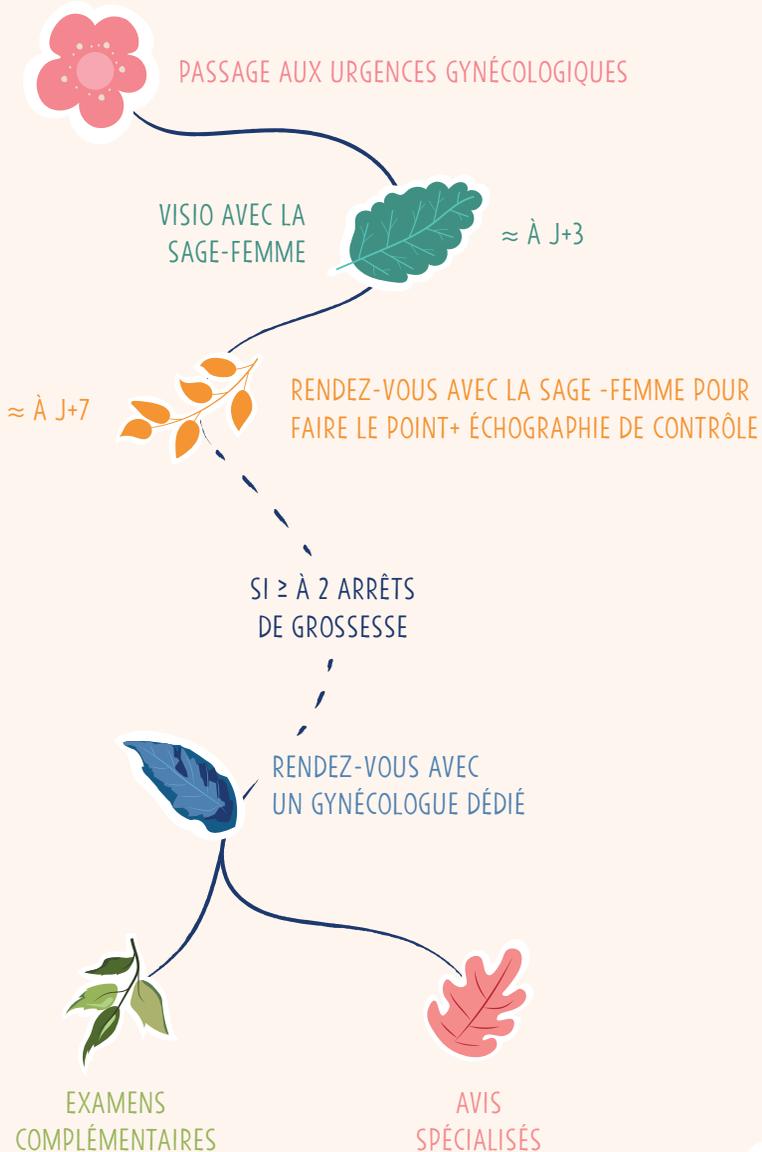
Associations de soutien :  
**[HTTPS://ASSOCIATION-AGAPA.FR/](https://association-agapa.fr/) 01 40 45 06 36**  
**[HTTPS://WWW.ASSOCIATION-SPAMA.COM/](https://www.association-spama.com/) 07 87 85 37 81**  
**[HTTPS://NAITRE-ET-VIVRE.ORG/](https://naitre-et-vivre.org/) 01 47 23 05 08**

Nous aimerions avoir votre retour, vos conseils et remarques concernant votre parcours de soins au sein de notre unité. Nous vous proposons de nous faire un retour par email ou par téléphone :

Expérience patiente :  
**[EXPERIENCE-PATIENT@HOPITAL-FOCH.COM](mailto:EXPERIENCE-PATIENT@HOPITAL-FOCH.COM)**  
**01 46 25 29 93**



# CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET RECHERCHE - GROSSESSE ARRÊTÉE (CARE-GA)











HOPITAL  
**FOCH**

[www.hopital-foch.com](http://www.hopital-foch.com)

Hôpital Foch - 40, rue Worth, 92 150 Suresnes

Tél. : **01 46 25 20 00**

Service de Gynécologie-Obstétrique  
et Médecine de la Reproduction